

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Nombre de membres en exercice : | 64 |
| Qui ont pris part à la délibération | 57 |
| Dont 6 procurations | |
| Votes pour : 57 | |
| Vote contre : 0 | |
| Abstention : 0 | |
| Date de la convocation : | 12 juillet 2017 |

OBJET : Attribution de marché suivi et animation OPAH Aure Louron

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juillet, à 18H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Présents votants (51) : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CANTONY Christophe, CASTET Bertrand, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande, GAY Eric, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Laurent, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FORGUE Pierre, MIR Jean-Henri, NARS Aline, FORTUNE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, MILLET Michel.

Présents non votants (2) : FAUGERE Bernard, DUPOUY Marie-Christine

Titulaires absents (7) : ESTRADE Pierre, CARROT Jean-Michel, DESCOUENS Bernard, BRUN Jean, VIDALON Patricia, BRUN Didier, FOURCADE Dominique

Procurations (6) :
Mme DELCASSO Maryse à M. BUERBA Jean-Pierre
M. MUR Raymond à Mme DESMARAIS Nadine
M. CARTAN Olivier à M. LACAZE Noël
M. MIR André à M. FORGUE Pierre
Mme POME Maryse à M. MIR Jean-Henri
M. ROCA Jacques à Mme NARS Aline

Monsieur Alain DUBERNARD a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le **Conseil Communautaire** peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le programme de suivi et d'animation de l'Opération Programmée Amélioration de l'Habitat sur les Vallées d'Aure et du Louron.

Ce programme s'étant achevé, le Conseil Communautaire a par délibération n°38-2017 du 16 février 2017 autorisé Monsieur le Président à lancer une nouvelle consultation pour une durée de deux ans. La procédure mise en œuvre a été lancée sous forme de procédure adaptée dans le respect des articles 27 et 59 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

L'appel public à la concurrence a été passé sur la Plateforme AWS et le site www.PortailMarches-Publics.info (envoi à la publication le 23 mai 2017 et parution le 23 mai 2017).

3 plis sont parvenus dans le délai prescrit. La commission d'appels d'offres réunie le 30 juin à 14h30 a procédé à l'ouverture des offres reçues : Soliha, Altair, Urbanis.

SOUS-PREFECTURE

28 JUL. 2017

RAGNERES-de-BICORRE

Après analyse au regard des critères suivants : prix des prestations (pondération 50%) et valeur technique de l'offre appréciée au vu du contenu du mémoire technique (pondération 50%), la commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le 20 juillet 2017 à 17h30 et a retenu le BE SOLIHA pour un montant de 38 200€ HT.


Monsieur le Président propose d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire décide :

- De retenir le BE SOLIHA pour un montant de 38 200 € HT ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

